

Frais différenciés : la demande d'un report d'un an fait débat chez les parlementaires

Paris - Publié le jeudi 14 mars 2019 à 18 h 24 - Actualité n° 142323

« Je propose de demander au gouvernement la mise en place d'une commission d'expertise indépendante pour évaluer, dès la rentrée 2019, les effets du plan "Bienvenue en France" », indique Marielle de Sarnez, présidente de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le 13/03/2019.

Sa décision vient conclure une séance consacrée à la présentation d'un rapport d'information sur l'accueil des étudiants étrangers en réaction au plan « Bienvenue en France » du gouvernement. Un moyen, selon Marion Lenne (LREM) et Pascal Brindeau (UDI), rapporteurs, de « prendre du recul » sur les annonces gouvernementales.

Tous deux soulignent la nécessité de faire de l'attractivité internationale une « véritable stratégie », pour répondre « aux risques de décrochage » de la France. Mais ils estiment que ce plan, « présenté sans concertation préalable avec les acteurs de l'enseignement supérieur, et dans la précipitation » a été à l'origine de « nombreuses crispations ».

Sur la mesure des frais différenciés, au-delà de la méthode, les députés pointent aussi le risque de « perpétuer le sous-financement de l'ESR français, en pénalisant certains étudiants ». Ils s'interrogent ainsi sur le fléchage effectif des ressources prévues vers l'accueil des étudiants étrangers, dans un contexte de « raréfaction des deniers publics », ou pointent le potentiel « effet d'éviction, qui aurait pour corollaire une baisse mécanique des recettes nouvelles escomptées ».

Le rapport formule une trentaine de propositions, articulées autour de trois axes :

- œuvrer pour une diversification de l'offre de formation ;
- agir pour une amélioration des conditions de vie des étudiants étrangers, pour lequel ils appellent à une « mise en œuvre rapide et déterminée » ;
- repenser les conditions d'accès à l'ESR français.

En revanche, pas d'accord des deux rapporteurs — ni de la commission — sur une demande de report de la mise en œuvre des frais différenciés. Alors que Pascal Brindeau se dit favorable à un moratoire d'un an, Marion Lenne suggère pour sa part de s'en tenir au calendrier. « Le fait de critiquer la méthode ne doit pas conduire à tout bloquer. Pour moi, il faut sortir par

le haut ce qui signifie avancer, suivre et évaluer par l'intermédiaire d'une commission », dit-elle.

Même débat, mais conclusion différente au Sénat, dans le cadre de la commission culture et éducation, le même jour. À l'issue d'une communication sur le plan Bienvenue en France, Claude Kern (Union centriste) et Stéphane Piednoir (LR) indiquent « réaffirmer leur attachement aux frais différenciés, mais préconisent une entrée en application différée en septembre 2020 ». Ils estiment que le volet « bourses et exonérations » de la réforme n'est « pas abouti ».

Les propositions des deux rapporteurs de l'Assemblée nationale

I. Œuvrer pour une diversification de l'offre de formation

- Maintenir et développer une offre de formation de qualité et tournée vers l'international, et intégrer cet axe de travail à la préparation du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche qui doit être présenté début 2020. La qualité des formations et le niveau d'excellence académique sont des déterminants cruciaux de l'attractivité, plébiscités par 46 % des étudiants étrangers qui choisissent la France ;
- renforcer l'ouverture linguistique des formations dans le cadre d'une francophonie ouverte. Le développement des offres de cours en anglais est incontournable pour être compétitif à l'échelle internationale. Il paraît impératif de faire évoluer rapidement le cadre législatif, notamment l'article L. 121-3 du code de l'éducation, qui restreint actuellement trop fortement les possibilités de formations en langue étrangère dans l'enseignement supérieur ;

I. Œuvrer pour une diversification de l'offre de formation

- tenir compte des particularités des établissements des départements, régions et collectivités d'Outre-mer qui pourraient se doter de stratégies d'attractivité spécifiques et complémentaires. Les universités ultra-marines attirent aujourd'hui très peu d'étudiants étrangers, mais présentent un potentiel à exploiter ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

3/13

II. Agir pour une amélioration des conditions de vie des étudiants étrangers

Accueil et accompagnement

- Développer, en amont, une meilleure information multilingue (publications numériques sur les réseaux sociaux et sur les sites institutionnels, brochures...) en ciblant minutieusement les publics visés ;
- diffuser sur les sites internet des administrations (Préfecture de police, Caisse primaire d'assurance maladie...) les informations utiles aux étudiants étrangers dans diverses langues et a minima en anglais ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

4/13

II. Agir pour une amélioration des conditions de vie des étudiants étrangers

- avancer le calendrier de validation dit « académique » des candidatures par les établissements d'enseignement supérieur afin de fluidifier le traitement des visas pour études. Une telle mesure devrait permettre d'assurer plus de sérénité aux étudiants pour préparer leur arrivée en France. Un tel avancement du calendrier répond par ailleurs à la nécessité de s'aligner sur le calendrier de réponse apporté par les autres Etats qui traitent les inscriptions plus tôt et captent ainsi une part des étudiants internationaux avant la France ;
- réviser à la baisse les frais de visa pour les visas de long séjour pour études compte tenu de la hausse significative des frais de scolarité pour les étudiants étrangers extra-européens ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

5/13

II. Agir pour une amélioration des conditions de vie des étudiants étrangers

- généralisation des guichets uniques gratuits proposant, au moment de la rentrée universitaire sur tous les campus, un « socle commun » de services pour l'ensemble des universités et des éléments modulables en fonction des territoires et des établissements ;
- développement d'un guichet unique virtuel en ligne ainsi que d'une application avec géolocalisation regroupant l'ensemble des informations relatives aux démarches que les étudiants étrangers doivent réaliser en arrivant en France. Un tel dispositif multilingue permettrait de faciliter et de sécuriser l'arrivée des étudiants étrangers ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

6/13

II. Agir pour une amélioration des conditions de vie des étudiants étrangers

- développer un accueil personnalisé à destination des nouveaux étudiants étrangers avec la mise en place, dans chaque établissement, d'un Bureau de l'accueil et de l'intégration, dispositifs permanents permettant, dans chaque établissement un accueil physique des étudiants étrangers tout au long de la scolarité. Les personnels devront être qualifiés pour ces tâches spécifiques et maîtriser a minima parfaitement l'anglais ;
- mettre en place des programmes de parrainage permettant de jumeler les nouveaux étudiants étrangers avec d'autres étudiants ou diplômés de l'établissement. Dynamiser également les réseaux d'alumni afin que les anciens étudiants étrangers en France puissent apporter conseils et soutien aux futurs arrivants. De tels dispositifs pourraient permettre aux étudiants internationaux de tisser plus facilement des liens sociaux et de briser leur isolement ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

7/13

II. Agir pour une amélioration des conditions de vie des étudiants étrangers

Logement

- développer des dispositifs permettant un accès à un premier logement transitoire à l'arrivée des étudiants étrangers ;
- mise en place de conventionnement avec les établissements bancaires afin de faciliter l'ouverture de comptes pour les étudiants étrangers sans restriction tenant à leur durée de leur formation en France ;
- encourager les établissements de l'enseignement supérieur à mettre à disposition leur foncier afin que puisse être construit des résidences nouvelles à destination des étudiants étrangers ;
- inciter les universités à se doter de filiale leur permettant de prendre à bail permettant ainsi de faciliter l'accès au logement pour les étudiants étrangers ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

8/13

II. Agir pour une amélioration des conditions de vie des étudiants étrangers

Santé

- permettre aux étudiants étrangers de réaliser automatiquement leur affiliation à la sécurité sociale en ligne sur la plateforme Études en France. À défaut, faciliter leur affiliation en développant une information multilingue sur le portail Ameli.fr et associer systématiquement des représentants des Caisses primaires d'assurance maladie dans les guichets uniques ;
- développer des « pôle de santé » au sein des établissements (santé mentale, problématiques liées aux IST...) ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

9/13

III. Repenser les conditions d'accès à l'enseignement supérieur français

- augmenter le nombre de bourses et renforcer la lisibilité des critères d'attribution, dans le cadre d'une stratégie prédéfinie ;
- appliquer un moratoire de l'application de la hausse des droits d'inscription pour les bacheliers du réseau français, afin de permettre aux familles de prendre cette donnée en compte pour les inscriptions à venir, et de garantir un principe de continuité. À défaut renforcer le contingent de bourses « Excellence Major » ;
- lancer une réflexion sur l'attractivité de l'université pour les étudiants issus du réseau de l'AEFE, qui privilégient aujourd'hui les classes préparatoires et les grandes écoles ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

10/13

III. Repenser les conditions d'accès à l'enseignement supérieur français

- dans la mesure où le changement de cycle ne permettra pas d'être exempté de la hausse des droits d'inscription, inviter les universités à privilégier ces étudiants (passage de la licence au master) dans leur recours aux exonérations prévues par l'article R.749-50 du code de l'éducation ;
- lancer une réflexion sur la modulation des droits d'inscription selon les filières, et s'engager à davantage de transparence sur le coût réel des formations de l'enseignement supérieur, qui pourrait par exemple être précisé par les établissements sur les plaquettes de présentation des différents cursus ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

11/13

III. Repenser les conditions d'accès à l'enseignement supérieur français

- aborder frontalement le problème du sous-financement de l'enseignement supérieur par un engagement de l'État à renforcer les moyens budgétaires alloués et ce dès le prochain projet de loi de finances. En termes de part de PIB, les dépenses publiques consacrées en France à l'enseignement supérieur sont légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE, mais la France ne se situe qu'en onzième position des pays de l'OCDE ;
- structurer les réseaux d'anciens étudiants et diplômés des universités (alumni), peu développés par rapport aux grandes écoles ;

Les propositions des rapporteurs selon trois axes de recommandations

12/13

III. Repenser les conditions d'accès à l'enseignement supérieur français

- accompagner cet engagement de l'État d'un développement de modes de financements alternatifs pour les universités, par exemple en permettant une rétribution des enseignants parvenant à obtenir des financements extérieurs pour des projets identifiés, ou en favorisant l'obtention de financements dans le cadre de la formation professionnelle. L'augmentation des donations aux universités constitue aussi une piste pertinente, qui est toutefois conditionnée par la réalisation de la proposition visant au renforcement des réseaux d'alumni des universités ;
- ouvrir une réflexion sur les prêts à destination des étudiants étrangers, en prenant les précautions nécessaires : la création d'un engagement de longue durée pour un étudiant n'ayant pas vocation à travailler en France à l'issue de ses études augmente le risque de défaut ;

III. Repenser les conditions d'accès à l'enseignement supérieur français

- réaliser une évaluation des différents dispositifs, mis en œuvre dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France », et notamment des frais différenciés, à l'issue de la rentrée universitaire 2019.

Une méthode qui a généré crispations et inquiétudes

« À l'unanimité, les personnes auditionnées par vos rapporteurs ont souligné l'importance pour la France de se doter d'une stratégie clairement définie, afin de relever les nombreux défis auxquels fait face l'enseignement supérieur français et tout particulièrement l'université française. Ainsi l'objectif principal de ce plan, à savoir "gagner la bataille de la concurrence internationale entre nos systèmes d'enseignement supérieur et de recherche", est largement approuvé par les acteurs en présence », note le rapport des deux députés.

Ils reviennent ainsi sur les principales mesures prévues par le plan : création du label Bienvenue en France, généralisation des guichets uniques, renforcement du FLE, développement d'antennes et campus délocalisés, mise en place de frais différenciés et d'une politique de bourses et d'exonérations.

Le plan a été annoncé le 19/11/2018 pour une mise en œuvre « moins d'une année après son lancement ».

« Une telle précipitation fait notamment craindre aux représentants de la CPU un échec global de la stratégie, par manque de réflexion et de préparation », qui « pourrait se révéler in fine particulièrement contre-productive pour le rayonnement de l'enseignement supérieur français ».

Autre source crispation : le fait que la différenciation des droits « ait été annoncée sur le site internet de Campus France, dès le mois de novembre, sans qu'aucun acte réglementaire les fixant n'ait été pris au préalable ». Une explication donnée aux rapporteurs est qu'il s'agissait de respecter le « principe de sécurité juridique ».

Quant à la concertation lancée par Frédérique Vidal en janvier 2019, il s'agit pour eux d'une mission « tardive, mais opportune », qui « en renouant le dialogue, a permis à la communauté universitaire de faire entendre ses appréhensions et ses suggestions et a de cette manière favorisé l'émergence de recommandations intéressantes sur certains points cruciaux ».

Le risque de perpétuer le sous-financement de l'ESR français

« Dans un contexte de raréfaction des deniers publics, de nombreuses personnalités auditionnées ont exprimé leur crainte, redoutant que ces nouvelles ressources ne viennent dans les faits, pour partie, se substituer aux ressources budgétaires octroyées annuellement au financement courant des établissements d'enseignement supérieur », note le rapport.

Les rapporteurs soulignent aussi que les effets de la mise en place des frais différenciés pourraient se voir annulés « si la plupart des établissements décidaient une exonération totale », comme il leur est possible de le faire, dans la limite de 10 % de leurs effectifs totaux.

« En fin de compte, la situation apparaîtrait aux yeux de vos rapporteurs comme "perdant-perdant" : la hausse des frais de scolarité décidée par le gouvernement pour les étudiants étrangers extraeuropéens pourrait dissuader certains candidats de venir poursuivre leurs études en France tandis que l'exonération totale décidée par les établissements pourrait annihiler dans le même temps l'apport de ressources nouvelles indispensables au renforcement de l'attractivité de la destination France. »

Une stratégie contre-productive ?

« Tous les acteurs du monde universitaire s'accordent pour indiquer que la mesure devrait produire, dans le court terme, un effet d'éviction aux conséquences potentiellement importantes », notent les rapporteurs.

Ils s'appuient sur les exemples suédois et danois qui « tendent à prouver la réalité de cet effet d'éviction puisqu'une forte baisse des mobilités entrantes a pu être relevée, à la suite de la mise en place des frais différenciés » :

- -30,2 % en Suède en trois ans (entre 2010 et 2013),
- et -35 % au Danemark la première année, avant le retour à un niveau d'avant mesure cinq ans plus tard.

Mais à l'inverse, peut-il y avoir un « signal-prix », soit l'indication qu'un prix plus élevé signifie une meilleure qualité ?

Pour que ce soit le cas, les rapporteurs « estiment qu'une augmentation des frais de scolarité pour les étudiants internationaux devrait nécessairement être couplée à une amélioration des prestations rendues notamment en matière d'accueil, d'accompagnement, de logement et de formation. La légitimation de frais de scolarité différenciés implique la mise en place de manière concomitante d'un traitement spécifique et qualitatif à l'égard des étudiants étrangers. »

Le rapport reprend enfin les données fournies par Campus France au sujet de l'évolution constatée des candidatures d'étudiants étrangers entre 2018 et 2019.

Ils observent « une baisse significative du nombre de candidatures déposées, auprès de Campus France, par rapport à l'an passé s'agissant des pays envoyant les plus importants contingents d'étudiants étrangers extraeuropéens en France ».

- Au niveau global, la baisse des candidatures est de l'ordre de -22,22 %, par rapport 2018, à la date du 25/02/2019.

- S'agissant des dépôts de candidatures en première année, la baisse « se révèle bien plus modérée, de l'ordre de -1,37 % seulement », avec des disparités entre pays.

Ils ajoutent que selon Campus France, « l'évolution à la hausse des frais de scolarité ne constituait pas le seul facteur explicatif » de cette baisse, citant le contexte sécuritaire.

Au Sénat, une demande de moratoire d'un an des frais différenciés

Chargés d'une évaluation du plan Bienvenue en France par la présidente de la commission culture et éducation, les sénateurs Claude Kern (UC) et Stéphane Piednoir (LR) font part de leurs conclusions le 13/03/2019.

S'ils se disent favorables à une différenciation des droits d'inscription à l'université pour les étudiants extra-communautaires, ils « déplorent la méthode retenue par le gouvernement » et estiment que « le volet "bourses et exonérations" n'est pas abouti ».

Ainsi, selon eux « le gouvernement aurait eu intérêt à prendre plus de temps pour :

- revoir la base juridique des droits d'inscription et étudier notamment l'opportunité de fixer une fourchette de tarifs au sein de laquelle les établissements auraient disposé de l'autonomie de choisir les droits applicables aux étudiants étrangers ;
- remettre à plat le dispositif de bourses dans le cadre de "Bienvenue en France" ;
- permettre aux établissements de construire de véritables politiques d'attractivité articulées à la stratégie nationale ainsi qu'aux politiques d'attractivité des collectivités territoriales ;
- replacer cette stratégie d'attractivité au sein de la diplomatie culturelle et d'influence française qui se décline géographiquement en fonction de priorités précises. »

Ils appellent donc à un report de l'application de la mesure des frais différenciés à septembre 2020.

Assemblée nationale



Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris sp 07 - FRANCE



Fiche n° 4439, créée le 19/10/16 à 12:01

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »